

Appel à contribution à la CAISSE de SOLIDARITE du lycée Maurice Ravel

Mesdames, Messieurs,

Le lycée Maurice Ravel a créé une **caisse de solidarité** pour venir en aide à des élèves en grande difficulté : soit parce que les aides déjà existantes sont insuffisantes (ex. aide du fonds social¹), soit parce que certaines situations ne leur permettent pas d'obtenir les aides sociales habituelles ou qu'il y a urgence à intervenir.

Ces aides peuvent prendre diverses formes comme par exemple :

- la prise en charge de frais de voyages scolaires ;
- la fourniture de matériel scolaire ;
- l'aide au financement d'hébergement d'urgence d'élèves en rupture de famille.

Elles sont attribuées par le chef d'établissement sur présentation de dossiers, après consultation de l'assistante sociale et d'une commission désignée en conseil d'administration.

Vous pouvez ainsi **contribuer librement au financement** de cette caisse de solidarité en réalisant un versement par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Maurice Ravel (en indiquant au dos du chèque : contribution à la CS LMR) : de 10,00 euros, de 15,00 euros ou plus si vous le souhaitez !

*Je remercie vivement par avance toutes celles et ceux qui souhaitent faire un **geste de solidarité** à l'occasion de cette nouvelle rentrée scolaire.*

Philippe LE GUILLOU
Proviseur de la cité scolaire Maurice Ravel

¹ Montant limité du fonds social attribué par l'Etat/Rectorat

